



Mairie de Larra

-Commune de Larra-

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt le vingt-neuf juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 12 juin 2020, sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

Présents : AMOUROUX Céline, AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BONNIEL Aude, DE SEQUEIRA Julie, DESGARCEAUX Nathalie, DESNOS Claudine, DUBURC Sébastien, FOUCAULT Damien, FRANÇOIS Claude, GOUMBALLA Saloua, JUNCA-GOARDERES Alexandre, LAFITTE Fabien, MASON Catherine, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Absents ayant donné procuration : Marie-Claire BOÏAGO pour Jean-Louis MOIGN, Arnold HOLLEMAN pour Jérôme MODESTO

Absents excusés : ---

Secrétaire de séance : Aude BONNIEL

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h40.

Il procède à l'appel ; Marie-Claire BOÏAGO absente, a donné un pouvoir à Jean-Louis MOIGN

Arnold HOLLEMAN absent, a donné un pouvoir à Jérôme MODESTO.

Mme BONNIEL est désignée comme secrétaire de séance.

M. le maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du précédent Conseil.

Aucune remarque ; le procès-verbal du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire propose de reporter la délibération relative à la désignation des membres de la commission des impôts directs au prochain conseil municipal. Compte-tenu que la liste des membres est à fournir avant fin juillet et que nous n'avons pas réuni une liste de 12 noms. La proposition est acceptée à l'unanimité.

2020-5-1

M. le Maire rappelle que lors de l'approbation du règlement intérieur du conseil municipal, 6 commissions permanentes ont été instituées et le nombre de membres de chaque commission a été fixé. Il s'agit maintenant d'élire les membres de chaque commission.

Commission Finances :

M. le Maire demande quels sont les candidats, cette commission comportant 5 membres.

Se présentent : Mme BONNIEL, Mme DESNOS, Mme BOIAGO, M. AUMARECHAL, M. MODESTO

Après vote, les 5 candidats sont élus à l'unanimité.

Commission Ecoles :

M. le Maire demande quels sont les candidats, cette commission comportant 10 membres.

Se présentent : M. MODESTO, M. AUMARECHAL, Mme DE SEQUEIRA, Mme AMOUROUX, Mme DESNOS, Mme DESGARCEAUX, Mme MESSINA, Mme GOUMBALA, Mme MASON, M. FOUCAULT

Après vote, les 10 candidats sont élus à l'unanimité.

Commission Environnement Développement Durable :

M. le Maire demande quels sont les candidats, cette commission comportant 4 membres.

Se présentent : Mme MESSINA, Mme GOUMBALA, M. FRANCOIS, M. JUNCA

Après vote, les 4 candidats sont élus à l'unanimité.

Commission Travaux Patrimoine Urbanisme :

M. le Maire demande quels sont les candidats, cette commission comportant 6 membres.

Se présentent : M. HOLLEMAN, M. LAFITTE, M. DUBURC, M. BODOT, Mme BONNIEL, Mme DESNOS, M. JUNCA

Comme il y a 7 candidats, M. le Maire propose de voter candidat par candidat.

Candidature de M. HOLLEMAN

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 1 (M. DUBURC)

Candidature de M. LAFITTE

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Candidature de M. DUBURC

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 2 (Mrs FRANCOIS, AUMARECHAL)

Candidature de M. BODOT

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Candidature de Mme BONNIEL

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Candidature de Mme DESNOS

Pour : 7

Contre : 5 (M. BODOT, Mme BONNIEL, Mme GOUBALA, M. LAFITTE, Mme MASON)

Abstention : 7 (M. FOUCAULT, Mme DE SEQUEIRA, M. AUMARECHAL, M. MOIGN (pouvoir BOIAGO), M. MODESTO (pouvoir HOLLEMAN))

Candidature de M. JUNCA

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 3 (M. MODESTO (pouvoir HOLLEMAN), M. FOUCAULT)

Sont élus membres de la commission Travaux Patrimoine Urbanisme :

M. HOLLEMAN, M. LAFITTE, M. DUBURC, M. BODOT, Mme BONNIEL, M. JUNCA

Commission Economie Social Sport Culture :

M. le Maire demande quels sont les candidats, cette commission comportant 7 membres.

Se présentent : M. FRANCOIS, Mme DE SEQUEIRA, Mme DESGARCEAUX, Mme MASON, M. AUMARECHAL, Mme MESSINA, Mme BOIAGO

Après vote, les 7 candidats sont élus à l'unanimité.

Commission Information Communication :

M. le Maire demande quels sont les candidats, cette commission comportant 5 membres.

Se présentent : M. FRANCOIS, Mme MASON, M. FOUCAULT, M. MODESTO, Mme DESNOS

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 1 (M. JUNCA)

Après vote, les 5 candidats sont élus.

Délibération

CRÉATION DE COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le maire rappelle que lors de l'approbation du règlement intérieur du conseil municipal, 6 commissions permanentes ont été instituées ; le nombre de membres de chaque commission a été fixé.

Il propose d'élire les membres.

COMMISSION FINANCES	Aude BONNIEL Claudine DESNOS Marie-Claire BOÏAGO Vincent AUMARECHAL Jérôme MODESTO
COMMISSION ECOLES	Jérôme MODESTO Vincent AUMARECHAL Julie DE SEQUEIRA Céline AMOUROUX Claudine DESNOS Nathalie DESGARCEAUX Nathalie MESSINA Saloua GOUMBALLA Catherine MASON Damien FOUCAULT
COMMISSION ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE	Nathalie MESSINA Saloua GOUMBALLA Claude FRANÇOIS Alexandre JUNCA-GOARDERES

COMMISSION TRAVAUX PATRIMOINE URBANISME	Arnold HOLLEMAN Fabien LAFITTE Sébastien DUBURC Bernard BODOT Aude BONNIEL Alexandre JUNCA-GOARDERES
COMMISSION ECONOMIE SOCIAL SPORT CULTURE	Claude FRANÇOIS Julie DE SEQUEIRA Nathalie DESGARCEAUX Catherine MASON Vincent AUMARECHAL Nathalie MESSINA Marie-Claire BOÏAGO
COMMISSION INFORMATION COMMUNICATION	Claude FRANÇOIS Catherine MASON Damien FOUCAULT Jérôme MODESTO Claudine DESNOS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Accepte ces commissions.

Pour : 19

Contre : --

Abstention : --

Délibération adoptée à l'unanimité

2020-5-2

M. le Maire explique que Haute-Garonne Environnement est un syndicat mixte qui vise à la promotion de l'environnement via des expositions, débats. La commune est adhérente et le montant de sa participation est de 0,05 € par habitant.

Délibération

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS À HAUTE-GARONNE ENVIRONNEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant la Commune au syndicat mixte Haute-Garonne Environnement.

Monsieur le Maire propose de procéder à cette élection et propose les candidatures de :

Délégué titulaire : Nathalie MESSINA

Délégué suppléant : Saloua GOUMBALLA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Accepte ces commissions.

Pour : 19

Contre : --

Abstention : --

Délibération adoptée à l'unanimité

2020-5-3

M. le Maire rappelle la précédente délibération qui a retenu 5 membres élus parmi les conseillers municipaux et 5 membres désignés par le maire.

Se portent candidats : Mme BOIAGO, Mme MESSINA, Mme GOUMBALA, Mme DESGARCEAUX, M. AUMARECHAL.

Après vote, les 5 candidats sont élus à l'unanimité.

M. le Maire rappelle qu'il y a eu une publicité pendant 15 jours pour que des candidatures soient émises concernant les 5 membres de la société civile représentatifs des missions du CCAS. Le délai pour cette publicité est clos.

7 candidatures sont parvenues en mairie.

Seront désignées par arrêté les personnes suivantes :

Mme BALIERE (anime le cercle des amis, bonne connaissance du milieu des personnes âgées)

Mme BUSQUE Liliane (a travaillé pour l'ADMR, présidente des restos du coeur à Grenade)

M. COURTEILLE (impliqué dans le domaine du handicap)

Mme LACOMBE (impliquée dans le bénévolat)

Mme DEI TIGLI (participe à des associations, impliquée dans le bénévolat et dans le handicap)

Délibération

INSTALLATION DU CCAS

Monsieur le Maire explique que les centres communaux d'action sociale sont régis par les articles L.123-4 à L.123-8 du code de l'action sociale et des familles.

Le CCAS est administré par un conseil d'administration présidé par le maire.

Ce conseil d'administration comprend outre son président, et en nombre égal :

- des membres élus par le conseil municipal
- des membres extérieurs nommés par le maire

Monsieur le maire invite le conseil municipal à procéder au vote des 5 délégués.

Monsieur le maire fait appel aux candidatures.

Les membres suivants se présentent :

- Marie-Claire BOIAGO
- Nathalie MESSINA
- Saloua GOUMBALLA
- Vincent AUMARECHAL
- Nathalie DESGARCEAUX

Nombre de votants : 19
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19
Majorité absolue : 10

Les membres suivants du conseil municipal sont élus membres du CCAS :

- Marie-Claire BOÏAGO
- Nathalie MESSINA
- Saloua GOUMBALLA
- Vincent AUMARECHAL
- Nathalie DESGARCEAUX

Monsieur le Maire prendra un arrêté pour nommer les 5 personnes extérieures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Accepte ces candidatures.

Pour : 19
Contre : --
Abstention : --

Délibération adoptée à l'unanimité

2020-5-4

L'augmentation est basée sur la réglementation en vigueur soit l'indice de référence des loyers du 2ème trimestre de l'année.

L'augmentation applicable au 1^{er} janvier 2020 est de 1,53 %.

M. le Maire demande de voter cette augmentation.

Délibération

RÉVISION DES LOYERS D'ATEAL 2019

La société ALTEAL ayant oublié en 2019 de nous solliciter pour nous donner l'opportunité de nous prononcer sur l'augmentation des loyers, nous devons délibérer pour la révision des loyers 2019.

Suite à la demande formulée par ALTEAL, Monsieur le maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer afin de rendre une décision quant à l'évolution des loyers au 1^{er} janvier 2019.

ALTEAL nous informe que conformément à ce que prévoit la loi, l'augmentation des loyers au 01/01/2019 ne peut excéder la variation de l'indice de référence des loyers du 2^o trimestre 2018. Cet indice, paru le 12 juillet 2018, est de 1,25%, et que de ce fait, l'augmentation de loyer sera pratiquée au 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Propose de suivre la décision d'ALTEAL et d'augmenter les loyers au 1^{er} janvier 2019.

Pour : 5

Contre : --

Abstention : 14 (Alexandre JUNCA-GOARDERES, Nathalie MESSINA, Jérôme MODESTO pouvoir pour Arnold HOLLEMAN, Bernard BODOT, Catherine MASON, Julie DE SEQUEIRA, Aude BONNIEL, Claudine DESNOS, Nathalie DESGARCEAUX, Damien FOUCAULT, Jean-Louis MOIGN pouvoir pour Marie-Claire BOÏAGO, Céline AMOUROUX)

Délibération adoptée

2020-5-5

Délibération

RÉVISION DES LOYERS D'ALTEAL 2020

Suite à la demande formulée par ALTEAL, Monsieur le maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer afin de rendre une décision quant à l'évolution des loyers au 1^{er} janvier 2020.

ALTEAL nous informe que conformément à ce que prévoit la loi, l'augmentation des loyers au 01/01/2020 ne peut excéder la variation de l'indice de référence des loyers du 2^o trimestre 2019. Cet indice, paru le 11 juillet 2019, est de 1,53 %, et que de ce fait, l'augmentation de loyer sera pratiquée au 1^{er} janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Propose de suivre la décision d'ALTEAL et d'augmenter les loyers au 1^{er} janvier 2020.

Pour : 4

Contre : --

Abstention : 15 (Fabien LAFITTE, Sébastien DUBURC, Nathalie MESSINA, Jérôme MODESTO pouvoir pour Arnold HOLLEMAN, Bernard BODOT, Catherine MASON, Julie DE SEQUEIRA, Claudine DESNOS, Nathalie DESGARCEAUX, Jean-Louis MOIGN pouvoir pour Marie-Claire BOÏAGO, Damien FOUCAULT, Aude BONNIEL, Céline AMOUROUX)

Délibération adoptée

DIVERS

Décisions

Décisions du 17 au 29 juin 2020

Avenant au contrat Business Internet –Réengagement 3 ans		
	372,00 HT	Signé le 19/06/2020
Appel à projets « écoles numériques innovantes et ruralité »		
	Cout total estimé du projet : 13879,92 € Subvention état demandée : 50% → 6939,96 €	Signé le 23/06/2020
Borne wifi – Aremas informatique		
	149,72 TTC	Signé le 26/06/2020
AREMAS INFORMATIQUE - Ordinateur		
	1 183,61 TTC	Signé le 29/06/2020
ORANGE – Intervention câblage		
Devis 20062610	425,65 € TT	signé le 29/06/2020
YESSS Electrique – Ecole primaire		
Devis n° COL/951068	685,67 € TTC	signé le 29/06/2020
SETIN – Quincaillerie de batiment		
Devis 8918925	235,62 € TTC	Signé le 29/06/2020
SETIN- Quincaillerie de batiment		
Devis 8169748	203,72 € TTC	Signé le 29/06/2020
SETIN- Quincaillerie de batiment		
Devis 8169706	154,94 € TTC	Signé le 29/06/2020
SETIN- Quincaillerie de batiment		
Devis 8169798	95,48 € TTC	Signé le 29/06/2020
SETIN- Quincaillerie de batiment		
Devis 8917552	223,87 € TTC	Signé le 29/06/2020
Garde bois et Matériaux		
Devis DE718252	140,80 € TTC	Signé le 25/06/2020

Jurés d'assises 2021

M. le maire propose de tirer au sort 3 noms à partir de la liste électorale.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Sont tirés au sort pour être jurés d'assises :

Sébastien LEROUSSEAU

Laurie LAQUIER

Jean-Luc PETIT

INSEE- Recensement de la population 2021

M. le Maire informe que la commune a reçu de la part de l'INSEE une communication sur la préparation du recensement qui aura lieu en janvier-février 2021. C'est une tâche conséquente avec des jours de formation à l'automne 2020. Il faut désigner un coordonnateur avant le 30 juin 2020.

M. le Maire propose Mme MASON et met au vote cette proposition :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 1 (Mme DESNOS)

Mme MASON est désignée comme coordonnatrice du recensement 2021.

Mme DESNOS souhaite expliquer son vote. Elle pense que la confidentialité demandait plutôt un employé municipal. M le Maire lui rappelle la lecture de la charte de l'élu qui impose cette confidentialité à tous les conseillers municipaux. Il précise aussi que les explications d'un vote doivent se faire pendant le débat qui précède et non après.

Horaires d'été de la mairie

M. le maire propose de faire comme les années précédentes, ouverture au public inchangée le matin et fermeture les après-midi sauf le mardi. La période concerne les mois d'été soit du 6 juillet au 29 août 2020. Mme DESGARCEAUX dit qu'il serait mieux d'avancer d'une semaine en août les horaires normaux pour permettre aux familles de récupérer des documents de la rentrée scolaire, cartes de bus par exemple. Une majorité est favorable à cette proposition.

M. le Maire met au vote cette proposition, horaires d'été du 6 juillet au 21 août 2020:

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 2 (Mme DE SEQUEIRA, M.BODOT)

Ecole élémentaire numérique

Un débat s'engage sur l'école numérique pour laquelle la commune participe à 50 % et seulement si la subvention est accordée. Le projet comprend du matériel et un espace de communication parents-enseignants avec des outils. Mme DESGARCEAUX trouve que 5 € par enfant pour 3 ans cela est cher car dans son école un outil similaire est en place pour 20 € par classe. M. MODESTO précise que le choix de l'outil a été fait avec le correspondant informatique de l'académie et en fonction du projet pédagogique de l'équipe enseignante. M. le Maire rappelle que cette proposition a été faite il y a 3 semaines, donc dans un contexte sanitaire encore très tendu, que c'était une solution aux difficultés de communication rencontrées et que la réponse devait être faite avant le 22 juin. Il ajoute que l'offre inclut des tablettes qui pourront être mises à disposition de familles sans moyens informatiques suffisants en cas de nouveau confinement. Enfin, le coût de 5 € par enfant pour 3 ans représente 150 € pour une classe de 30, soit 50 € par an, donc 25 € subvention déduite, soit une proposition comptable compte tenu de l'accompagnement et de la formation. Ce projet sera à suivre par la commission scolaire pour évaluation et éventuelle reconduction.

Tempête du 26 juin au soir

M. le Maire informe que l'espace public de Larra a été relativement épargné comme il a constaté le samedi matin, mais il y a eu des dégâts chez des particuliers. Aux Perpeillats, un arbre est tombé sur la ligne électrique, coupant l'alimentation qui n'a été rétablie que samedi soir. L'arbre a été enlevé par Launac qui avait le tractopelle de la CCHT avec l'aide d'Alain, employé municipal de Larra. A Cavaillé, des arbres ont été arrachés, le parc reste ouvert (pas de branches menaçant de tomber), de la rubalise sera placée sur les arbres à tronçonner. M. FRANCOIS précise que l'alerte est arrivée par mail alors que la mairie était fermée. Il a donc contacté ce jour la préfecture et dorénavant ces alertes arriveront par SMS sur 4 téléphones : Mme MASON, Mrs FOUCAULT, FRANCOIS, MODESTO.

Cavaillé

M. FRANCOIS signale qu'un réverbère a été cassé par le choc d'une voiture et qu'une plainte a été déposée.

Congés d'été

M. le Maire demande aux conseillers municipaux de donner leur période de congés au secrétariat de la mairie.

Prochain Conseil municipal

Il aura lieu le 20 ou le 27 juillet pour vote du budget avant le 31 juillet.

La séance est levée à 20h25.

Le Maire,

Jean-Louis MOIGN

Par délégation
C. François
Adjoint au Maire

